**La Francophonie**

Le terme francophonie est apparu pour la première fois vers 1880, lorsqu’un géographe français, Onesime Reclus, l’utilise pour désigner l’ensemble des personnes et des pays parlant le français.

Dès les premières décennies du XXe siècle, des francophones prennent conscience de l’existence d’un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l’enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d’associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour. Parmi ces organisations, on peut citer les associations professionnelles, les regroupements d’écrivains, les réseaux de libraires, d’universitaires, de journalistes, d’avocats, d’ONG et, bien sûr, de professeurs de français.

Depuis 1970 et la création de l’agence de coopération culturelle et technique (ACCT) – devenue aujourd’hui l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – les francophones peuvent s’appuyer sur un dispositif institutionnel voué à promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les 77 États et gouvernements (57 membres et 20 observateurs), répartis sur les cinq continents et totalisant une population de 900 millions d’habitants. Elle représente un ensemble original qui, à partir du lien d’une langue commune – le français –, développe une coopération politique, économique, sociale et culturelle entre ses membres.

Avec pour conviction que la richesse vient de la diversité et non de l’uniformité, l’OIF promeut la langue française dans le respect du multilinguisme et met en valeur les différentes cultures qui s’expriment dans l’espace francophone. Des programmes de soutien aux artistes (écrivains, cinéastes, musiciens…) et aux professionnels de la culture, mais aussi aux experts et usagers du numérique, illustrent cet engagement.

Par un appui multiforme à ses pays membres, aux acteurs institutionnels et à la société civile, l’OIF contribue à développer et à consolider la paix, la justice, l’État de droit et la gouvernance démocratique dans l’espace francophone. L’amélioration des capacités des professeurs, des gestionnaires et des autres acteurs de l’enseignement est la méthode privilégiée par la Francophonie pour rendre plus efficaces les politiques et les systèmes éducatifs de ses pays membres. Pour l’OIF qui soutient les pays francophones les plus défavorisés dans leurs efforts de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et de maîtrise de leurs ressources naturelles, la solidarité est la clé d’une répartition plus équitable des richesses.

L’Assemblée parlementaire de la Francophonie, l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l’Association internationale des maires francophones (AIMF), l’Université Senghor d’Alexandrie et les conférences ministérielles permanentes servent chacune dans leur domaine de spécialité les objectifs généraux de la Francophonie.

**L’attention envers la langue et la diversité culturelle**

Parler une même langue est un avantage évident pour se comprendre et se rapprocher par-delà les frontières. La Francophonie s’appuie sur cette langue commune pour rassembler une communauté autour de références et de valeurs partagées. Celles-ci font l’originalité du mouvement francophone qui, par sa diversité, constitue un espace emblématique du dépassement des divergences à travers le dialogue et la concertation.

La solidarité entre des pays et des peuples que l’histoire, la géographie et surtout le développement économique peuvent séparer est une valeur clé pour la Francophonie. En soutenant les plus fragilisés parmi ses pays membres, la Francophonie use de son influence pour que la solidarité l’emporte sur l’indifférence ou l’égoïsme. Ses actions de coopération multilatérale dans l’éducation, la culture, les droits de l’Homme et le développement durable visent à renforcer l’essor économique de tous.

L’écoute attentive des besoins des gouvernements francophones est essentielle dans l’approche spécifique de la Francophonie. Cette proximité lui permet d’adapter ses actions de coopération aux réalités du terrain pour garantir leur pertinence. En offrant le savoir-faire de spécialistes dans les différents domaines, elle accompagne les institutions et les acteurs de la société civile dans leurs efforts pour le développement.

L’engagement de la Francophonie pour la diversité culturelle et linguistique se traduit à la fois par la promotion du français et le respect des autres langues pratiquées dans l’espace francophone.

Dans un monde guetté par l’uniformisation, l’instauration d’un dialogue avec les autres aires linguistiques (hispanophonie, lusophonie, arabophonie…) est aussi un gage de diversité. Dans le même temps, la Francophonie, qui rassemble des peuples sur les cinq continents, sait l’enrichissement qu’apportent la diversité et le dialogue des cultures et des langues. Cet engagement lui a valu une reconnaissance internationale pour son rôle dans l’adoption par l’Unesco de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cet accord, qui protège les créations artistiques et culturelles des lois du marché et de l’uniformisation, souligne combien le respect de la pluralité est porteur de richesse intellectuelle, mais aussi économique.

Disposer d’une langue pratiquée sur les cinq continents est un bien précieux à préserver et à faire fructifier. Pour que le français soit plus utilisé, mieux parlé et compris, l’OIF conduit des actions de promotion adaptées aux contextes et aux publics et conçues dans le respect du multilinguisme. L’Observatoire de la langue française recueille et analyse les données statistiques sur la place du français dans le monde.

Plus les intervenants qui maîtrisent la langue française seront nombreux, plus elle aura de chance d’être utilisée dans les réunions et forums internationaux. Pour que le français reste une langue de communication et de négociation internationales, des formations sont organisées pour les fonctionnaires, diplomates et négociateurs des pays membres de l’OIF où le français n’est pas langue officielle. Des formations ciblées au français des relations internationales sont organisées pour les fonctionnaires et personnels des organisations multilatérales, régionales et africaines en particulier.

La vitalité d’une langue se mesure de plus en plus aujourd’hui sur la Toile. Pour accroître la visibilité et la qualité des ressources en français sur internet, les efforts portent sur la numérisation des données francophones disponibles et la production de contenus originaux. Des actions sont également menées pour favoriser une gouvernance démocratique de l’internet, prenant en compte les intérêts et les positions des pays francophones en développement.

### Les Francophones dans le monde

**220 millions de locuteurs de français répartis sur plus de 75 pays et territoires à travers les 5 continents :**



Répartition des francophones dans le monde (2010)

### Les statuts du français

Dans la situation actuelle, 29 États souverains reconnaissent dans leur constitution le français, dont 13 comme langue officielle unique et 16 comme langue co-officielle :

| **ÉTATS AYANT LE FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE UNIQUE** |
| --- |
| Bénin | Burkina Faso |
| Congo | Congo RD |
| Côte d’Ivoire | France |
| Gabon | Guinée |
| Mali | Monaco |
| Niger | Sénégal |
| Togo |  |

| **ÉTATS AYANT LE FRANÇAIS COMME LANGUE CO-OFFICIELLE** |
| --- |
| Belgique (+ néerlandais et allemand) | Burundi (+ kirundi) |
| Cameroun (+ anglais) | Canada (+ anglais) |
| Centrafrique (+ sango) | Comores (+ shikomor et arabe) |
| Djibouti (+ arabe) | Guinée équatoriale (+ espagnol) |
| Haïti (+ créole) | Luxembourg (+ allemand et luxembourgeois) |
| Madagascar (+ malgache et anglais) | Rwanda (+ anglais et kinyarwanda) |
| Seychelles (+ créole et anglais) | Suisse (+ allemand, italien et romanche) |
| Tchad (+ arabe) | Vanuatu (+ anglais et bichlamar) |

Par ailleurs, quelques 15 autres États fédérés ou territoires autonomes, non-souverains, ont également le français comme langue officielle ou co-officielle :

| **ÉTATS FÉDÉRÉS OU TERRITOIRES AUTONOMES AYANT LE FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE OU CO-OFFICIELLE** |
| --- |
| Belgique | Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement dénommée Communauté française) |
| Canada | Nouveau-Brunswick (+ anglais)Nunavut (+ anglais et inuktitut)QuébecTerritoires du Nord-Ouest (+ anglais, chipewyan, cri, dogrib, gwich’in, inuktitut et slavey)Yukon (+ anglais) |
| Inde | Pondichéry (+ anglais, malayalam, tamoul et télougou) |
| Italie | Val-d’Aoste (+ italien) |
| Suisse | Berne (+ allemand)Fribourg (+ allemand)GenèveJuraNeuchâtelValais (+ allemand)Vaud |

Source : <http://www.francophonie.org/>